



COMMUNICATION AUX MEDIAS

TENNIS – ANTI-DOPAGE

MARIA SHARAPOVA SAISIT LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Lausanne, 14 juin 2016 – Maria Sharapova a déposé un appel auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) contre la décision rendue le 6 juin 2016 par le Tribunal constitué par la Fédération Internationale de Tennis (ITF).

Dans son appel au TAS, Maria Sharapova demande l'annulation de la décision du Tribunal de la suspendre pour une durée de deux ans suite à une violation du règlement anti-dopage. Mlle Sharapova considère que la période de suspension devrait être supprimée ou, subsidiairement, réduite.

Les parties se sont entendues pour qu'une procédure accélérée soit menée afin de permettre au TAS de rendre une décision le 18 juillet 2016 au plus tard. La décision finale sera annoncée et publiée par le TAS lorsqu'elle sera disponible.

Il n'a pas encore été décidé si une audience sera tenue ou non dans cet arbitrage. Quoiqu'il en soit, conformément à la demande des parties, la procédure arbitrale restera confidentielle et le TAS ne communiquera pas d'autres informations concernant cette affaire.